



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26  
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal  
de et à  
1530 Payerne

Payerne, le 9 mai 2018

### COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

#### **1. Terrain synthétique, dangers potentiels des granules en caoutchouc.**

Le 22 février dernier, *France 2*, via "Envoyé spécial", faisait une émission sur les dangers des terrains synthétiques. La polémique sur la toxicité de ces gazons ne date pas de cet hiver. Le débat avait déjà défrayé la chronique voici dix ans au Canada, aux Etats-Unis et en Italie et, en 2016, aux Pays-Bas. En octobre de la même année, cette problématique a été reprise en Suisse par la *Tribune de Genève* et le *Blick* mais sans faire énormément de vagues. A la suite de l'émission française, *La Liberté*, le 24 février, et le *24Heures*, le 28 février, ont rédigé des articles sur le sujet. Le *20 Minutes*, *Le Matin* et *Bon à Savoir*, le 21 mars aussi, ceci suite à un postulat du député Chapuisat au Grand Conseil vaudois. Ce sujet a également été abordé lors du *19h30 de la RTS* du vendredi 23 mars.

Les terrains concernés sont ceux contenant des granules en caoutchouc issus de pneus broyés.

Le terrain synthétique du Stade Municipal de Payerne, construit en 2009, fait partie de cette catégorie. Actuellement, les nouveaux terrains sont remplis en priorité par des matériaux naturels comme le liège (utilisé depuis 2013) mais, à l'époque où le terrain de Payerne a été réalisé, il n'y avait pas d'autres possibilités de remplissage. Depuis mi-février 2018, le service Bâtiments s'est renseigné sur le sujet.

En 2017, l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP) a publié un rapport concernant les dangers des terrains synthétiques. Ce rapport est annexé à la présente communication. Il en ressortait que les évaluations des diverses études ne montraient pas l'existence de risques sanitaires particuliers. Il recommande néanmoins une ventilation adéquate de ces terrains en intérieur, ce qui n'est pas le cas chez nous. Il précise aussi que les valeurs limites d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) autorisées ont été modifiées en 2016 et que leur document et jugement pourront être révisés si de nouvelles études devaient infirmer les conclusions actuelles de la Suisse et de l'Union européenne.

Sur cette base, la Municipalité a décidé de réaliser un prélèvement normé suivi d'une analyse permettant de déterminer les teneurs en HAP de la gomme de remplissage de notre terrain. Ceci nous permettra de savoir où nous nous situons par rapport aux

normes actuelles. Dans l'intervalle, et conformément aux conclusions de l'OFSP, les entraînements et les matchs pourront toujours avoir lieu au Stade Municipal. Bien entendu, le service Bâtiments suit le dossier et se tient prêt à réagir.

Une demande pour modifier uniquement les granules de remplissage synthétiques par des moyens naturels a été faite mais cette intervention n'est malheureusement pas envisageable. En effet, la surface n'est pas semblable et le terrain ne serait plus homologable. Le montant à engager serait également disproportionné pour un terrain qui ne servirait dès lors qu'aux entraînements et pour un gazon ayant encore une durée de vie moyenne de 6 ans environ. La seule solution serait un remplacement complet du terrain synthétique pour un montant supérieur à Fr. 400'000.-.

## **2. Projet de requalification de la Place de la Concorde**

Ce projet est fortement lié à l'arrivée de la ligne de transport public urbain. En effet, dans le projet de requalification, la future ligne de bus urbain pénétrera sur la Place de la Concorde par la rue du Simplon à l'Ouest et empruntera une voie réservée à cet effet. Un arrêt est prévu sur cette voie le long des bâtiments. Les bus ressortiront par la rue du Temple en direction de la gare.

Un examen préalable du projet a été déposé le 22 janvier 2018 auprès de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR). Le résultat de l'examen nous est parvenu ce jour. Suite à cet examen préalable, des modifications doivent être entreprises afin de le déposer en examen complémentaire précédant la mise à l'enquête publique d'une durée de 1 mois. C'est au terme de la procédure d'enquête, sans opposition, que le préavis est soumis au Conseil pour approbation du projet et du crédit demandé. Les oppositions éventuelles prolongent d'autant le délai de la présentation du préavis au législatif.

La procédure d'autorisation a donc pris passablement de retard.

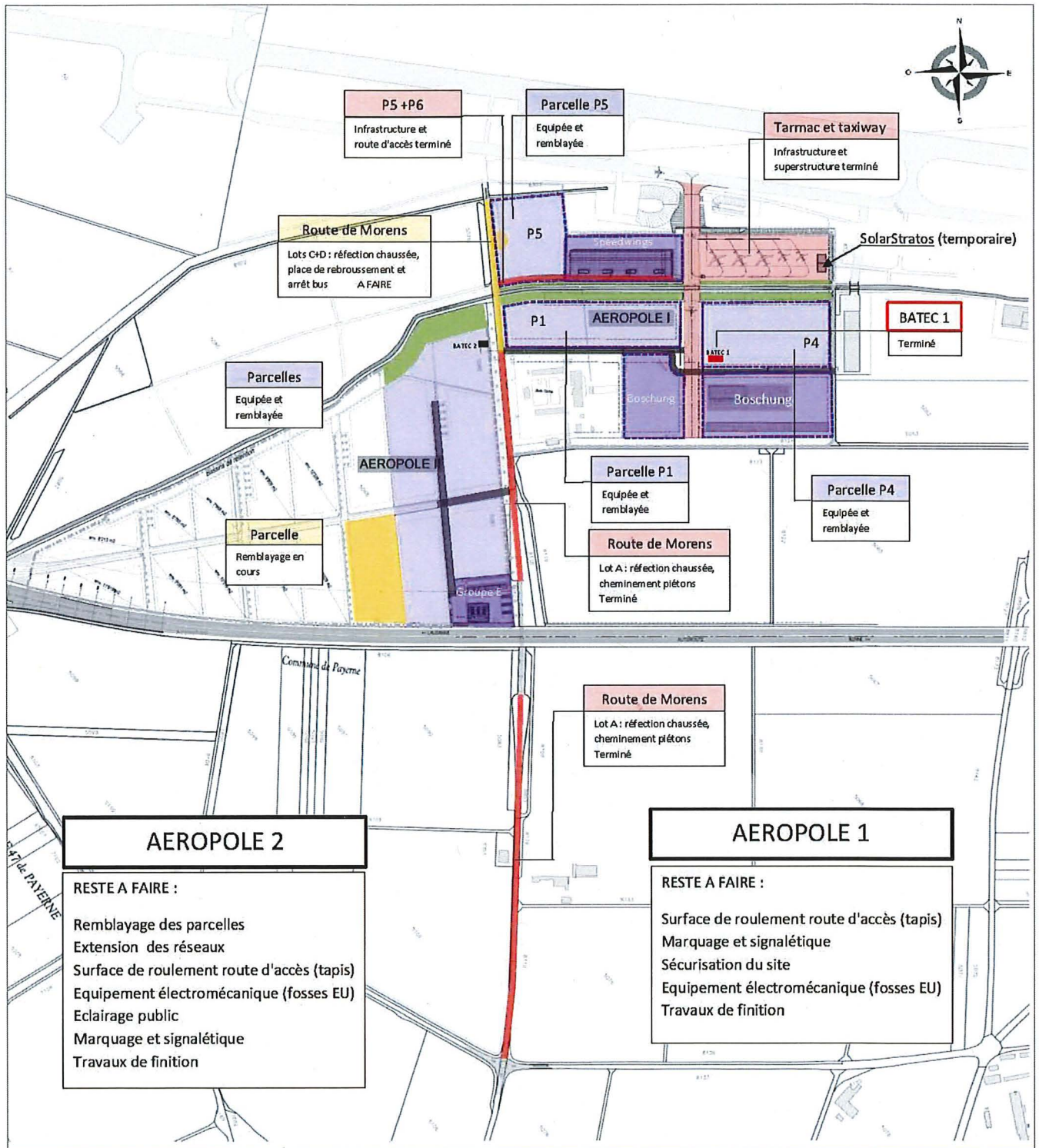
Ce fait oblige la Municipalité à reporter de deux ans les travaux de requalification de cette place pour les raisons suivantes :

1. La Place de la Concorde joue un rôle important pour les manifestations des sociétés locales et notamment pour l'assemblée de l'Union des Communes Vaudoises qui se déroulera à Payerne en 2020.
2. La Place du Marché sera inaugurée au printemps 2020. Cela laisse la possibilité d'organiser les manifestations sur la Place de la Concorde avant de les transférer sur la Place du Marché nouvellement aménagée.
3. Le passage des bus de la ligne urbaine ne sera pas préterité par ce report, dans la mesure où l'arrêt sur la Place de la Concorde pourra être installé dans la configuration actuelle.
4. Une demande de crédit pour l'aménagement des arrêts de bus sera présentée au Conseil communal, suite à une procédure d'enquête publique.

Malgré tout, au terme de l'examen préalable, la Municipalité a décidé de poursuivre la procédure d'enquête jusqu'à son terme.

Toutefois le remplacement des infrastructures, notamment de la conduite d'eau, selon le préavis n° 03/2018, suit son cours.

### 3. Aéroport, état d'avancement



	Financement	Dépense	Disponible
Préavis n° 06/2001	Fr. 2'702'314.00	Fr. 416'967.00	Fr. 2'285'347.00
Préavis n° 11/2015	Fr. 8'157'717.00	Fr. 7'721'857.00	Fr. 435'860.00
<b>Total</b>	<b>Fr. 10'860'031.00</b>	<b>Fr. 8'138'824.00</b>	<b>Fr. 2'721'207.00</b>

#### **4. Migration Gefi, mandat spécial à la société OFISA SA**

Suite à la démission de Monsieur Laurent Cosendai, chef de secteur du service à la population (SPOP), et de manière à assurer la migration des données informatiques de l'ERP communal Gefi vers le nouveau logiciel le 3 septembre 2018, la Municipalité a décidé de donner un mandat spécial à la société OFISA SA d'un montant maximum de Fr. 30'000.— tous frais et TVA inclus.

Il faut savoir que tous les services sont impactés par cette migration qui ne peut malheureusement être renvoyée à une date ultérieure. Or, il se trouve que l'un des secteurs les plus mis à contribution est le SPOP avec toutes les données du contrôle des habitants et de la police des étrangers.

Tout le travail de contrôle des données avant migration sera bien entendu assuré par Monsieur Cosendai avant son départ. Par contre, le dossier migration dans son ensemble, qui est assuré par le seul chef de secteur au niveau du SPOP, doit avoir un répondant de secteur pendant la période de migration. Dès lors, Monsieur François Leuthold, chef de secteur Informatique et télécoms, responsable du projet, a proposé à la Municipalité d'attribuer un mandat spécial à la Société OFISA SA. Cette dernière mettra à disposition de la Commune de Payerne un collaborateur nouvellement engagé qui a vécu la migration à la Ville de Morges en tant que collaborateur SPOP avant de rejoindre la Société OFISA SA. Selon Monsieur Leuthold, il faut compter 2 semaines, en août et le mois de septembre au taux de 60 % afin d'assurer cette migration, soit un montant maximum de Fr. 30'000.—. Le tarif horaire est de Fr. 180.—/heure + frais + TVA.

Les collaborateurs du SPOP continueront à assurer les différentes tâches dévolues au secteur pendant la vacance du poste de chef de secteur tout en se formant sur le nouveau logiciel. De manière à remplir ces différentes missions et permettre la formation des collaborateurs (environs 40 heures par collaborateur), le poste supplémentaire à 50 % d'ores et déjà accepté dans le cadre du budget est augmenté au taux de 100 % jusqu'à la fin du mois de juin. Le financement y découlant est assuré par le poste traitement du compte 620.

La présente communication a pour but d'informer le Conseil communal des démarches décidées par la Municipalité, le montant de Fr. 30'000.— faisant partie du préavis à la première série de complément au budget de fonctionnement.

#### **5. Personnel communal**

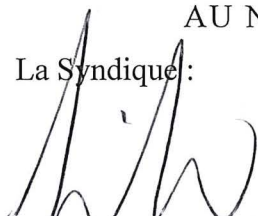
La Municipalité de Payerne a procédé aux engagements suivants :

- avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2018 de Monsieur Xheladin Bekteshi en qualité de balayeur polyvalent rattaché au secteur Entretien du domaine public. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant ;
- avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2018 de Messieurs Diogo Alexandre Duarte Alves et Nicodème Hubert Kokossou en qualité d'aides-moniteurs pour le secteur Jeunesse et Intégration. Il s'agit de remplacement de postes vacants ;
- avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2018 de Madame Nahla Noori Othman en qualité de patrouilleuse scolaire suppléante ;
- avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2018 de Monsieur Sabato Petrillo en qualité d'aide surveillant à la déchetterie. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant ;

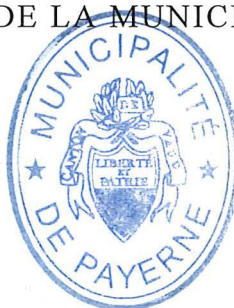
- pour une durée déterminée du 12 mars 2018 au 30 juin 2018 de Monsieur Abdelghani Mammeri, en qualité d'employé polyvalent su secteur Entretien du domaine public. Il s'agit d'un remplacement temporaire ;
- pour une durée déterminée du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 de Monsieur Jérémy Aeby, en qualité de monteur en réseau d'eau, rattaché au secteur des Eaux. Il s'agit d'un remplacement temporaire ;
- pour une durée déterminée du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2020 de Monsieur Joseph Micco en qualité d'archiviste et collaborateur administratif au greffe municipal à 40% ;
- avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018 de Monsieur Frédéric Monney, en qualité de chef de service Infrastructures et environnement. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant (voir communiqué du 4 avril 2018).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE


La Syndiqué:



C. Luisier Brodard



Le Secrétaire :



S. Wicht